

Ecole de Musique-CRC La Source
38, avenue Lénine - BP 147
38603 Fontaine cedex
☎ 04 76 28 76 80



Collège Jules Vallès
11, rue Léon Pinel - BP 105
38602 Fontaine
☎ 04 76 26 65 46

Pièces à fournir

- Fiche d'autorisation d'utilisation d'image
- Document N° 1 et 1 bis:** Demande d'admission
- Document N° 2 :** Fiche d'aptitude scolaire à fournir au Directeur de l'école primaire (pages 9 et 10)
- Document N° 3 :** Fiche d'aptitude musicale (concerne seulement les élèves inscrits dans une autre école de musique.
- Quotient familial**
- Attestation d'assurance extra-scolaire**
- Lettre de motivation de l'élève**
- Lettre de motivation des parents d'élève**

Le Dossier CHAM est à rendre avant le mercredi 2 mai à La Source.

Ecole de Musique - CRC La Source
38, avenue Lénine - BP 147
38603 Fontaine cedex
☎ 04 76 28 76 80



Collège Jules Vallès
11, rue Léon Pinel - BP 105
38602 Fontaine
☎ 04 76 26 65 46

2018-2019

CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE

COLLEGE JULES VALLES / ECOLE DE MUSIQUE - CRC FONTAINE

Un enseignement musical organisé dans le temps scolaire

HISTORIQUE

Les classes à horaires aménagés «Musique», du collège Jules Vallès s'inscrivent dans le cadre des classes créées en 1966 à la suite d'une concertation entre les deux Ministères de tutelle, à savoir le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Culture, pour leur enseignements respectifs. (Nouvel arrêté du 22 juin 2006 modifiant les circulaires interministérielles n°86-097 du 3 mars 1986 et n°2002-165 du 2 août 2002).

OBJECTIFS

Permettre aux élèves des collèges dont la motivation pour les études musicales est importante, de développer des compétences affirmées en musique, tout en continuant normalement leurs études d'enseignement général.

RESPONSABILITES

Le projet global est assuré sous la double responsabilité :

- du Ministère de l'Education Nationale : collège Jules Vallès, sous la responsabilité du Principal.
- du Ministère de la Culture : à l'Ecole de Musique-CRC de Fontaine , sous la responsabilité de la Directrice.

CONDITIONS MATERIELLES/COUT DES ETUDES

Un droit d'inscription annuel est à acquitter pour l'entrée à l'Ecole de Musique-CRC dont le montant est fixé par délibération du Conseil Municipal. Il faut en outre disposer d'un instrument personnel, prévoir un budget pour l'acquisition progressive de partitions ainsi que pour trois sorties au concert par an. A noter que l'association des parents d'élèves de l'école de musique (APE) dispose d'un parc d'instruments en location pour ses adhérents et peut aider à l'achat d'un instrument neuf sous certaines conditions.

ADMISSIONS

Une commission se réunit au mois de mai pour prononcer l'admission des élèves à partir de leur dossier. Cette commission se tient après les entretiens (voir procédures d'admission). Présidée par l'Inspecteur d'Académie, elle est en outre composée du Principal et d'un professeur de musique du collège Jules Vallès, du Directeur et de deux enseignants de l'Ecole de Musique-CRC de Fontaine, ainsi que d'un parent siégeant au Conseil Départemental de l'Education Nationale.

La décision de cette commission est sans appel. Les admissions sont communiquées par courrier.

FONCTIONNEMENT DES CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE AU COLLEGE

L'ENSEIGNEMENT GENERAL AU COLLEGE

Les élèves des classes à horaires aménagés poursuivent leur scolarité de la 6^{ème} à la 3^{ème} avec des programmes identiques à ceux des autres collèges, en bénéficiant d'un emploi du temps adapté. Parallèlement, mais avec maintien du programme officiel, l'horaire est modulé dans certaines disciplines.

En cas d'abandon en cours de scolarité de l'option Musique, ou en cas de manque de motivation dûment constaté par les enseignants (activités artistiques ou enseignement général), l'élève pourrait ne pas être maintenu en classe à horaires aménagés et être amené à rejoindre à la fin de l'année scolaire une autre classe ou le collège de son secteur. Cette décision ne peut intervenir qu'en fin d'année. **Aucun abandon ne sera accepté en cours d'année scolaire sauf pour raison médicale grave ou situation exceptionnelle évaluée par les responsables des deux établissements.**

Un représentant de l'Ecole de Musique-CRC de Fontaine est présent aux conseils de classes trimestriels du collège Jules Vallès, muni des documents où figurent les appréciations des enseignants du conservatoire. La scolarité globale de l'élève, tant scolaire que musicale, est examinée lors de ces conseils.

LES ETUDES MUSICALES AU COLLEGE ET A L'ECOLE DE MUSIQUE-CRC

CONTENU DES ETUDES

L'enseignement musical est global et comprend les activités obligatoires suivantes :

Au collège:

- ⇒ 2h d'éducation musicale en groupe CHAM
- ⇒ 1h de chorale (ouverte à tous)

à La Source:

- ⇒ 1h de formation musicale générale
- ⇒ 1h (minimum) de pratique collective instrumentale ou vocale
- ⇒ 0,5h (minimum) de formation instrumentale ou vocale individuelle ou semi-collective

à la maison :

- ⇒ travail quotidien de son instrument et de la FM

NIVEAUX

Tout élève, même débutant, peut être admis en classe de 6^{ème} ou 5^{ème}.

ORGANISATION DES COURS

Autant que faire se peut les cours dispensés par l'école de musique ont lieu dans les plages libérées par le collège. Certains cours, et notamment les pratiques collectives ainsi que certains projets ponctuels, peuvent toutefois être programmés hors temps scolaire.

A noter que dans le cadre des études CHAM, la présence aux concerts fait partie intégrante du cursus, elle est donc obligatoire, que l'élève soit auditeur ou sur scène. Il en est de même pour les répétitions et

les sorties organisées, y compris en dehors des heures de cours habituels.

CURSUS

La progression et les objectifs des classes à horaires aménagés sont les mêmes que ceux des autres cursus d'études musicales à l'Ecole de Musique-CRC. L'enseignement est organisé en cycles. La durée de chaque cycle est de 3 à 5 ans suivant le rythme d'acquisition de chaque enfant.

Un travail personnel quotidien est nécessaire pour atteindre ces objectifs. La réussite de l'élève dépend en grande partie de son investissement en cours et de son travail régulier à domicile.

L'EVALUATION ET LE PASSAGE DE CYCLE A L'ECOLE DE MUSIQUE-CRC

L'évaluation des élèves est faite tout au long de l'année (contrôle continu, appréciations trimestrielles, évaluations techniques, ...).

La fin de cycle donne lieu à une évaluation plus approfondie, en présence d'un jury.

Le contrôle continu et le résultat des évaluations de fin de cycle déterminent à parts égales le passage au cycle supérieur.

PROCEDURE D'ADMISSION /DOSSIER COMPLET A RENDRE AVANT LE MERCREDI 2 MAI 2018

Chaque dossier comprend :

1. Le document n°1 Fiche d'inscription

Cette fiche est à adresser à l'Ecole de Musique-CRC La Source, 38 avenue Lénine, BP 147 - 38603 Fontaine cedex (téléphone : 04 76 28 76 80) accompagnée d'une **photo d'identité**.

2. Le document n°2 Fiche d'évaluation scolaire

Elle permet d'évaluer la capacité de l'élève à suivre l'enseignement général sans renforcement horaire. Cette fiche sera remise par les parents au Directeur ou au Principal de l'établissement scolaire actuel de l'enfant, accompagnée d'une enveloppe timbrée à l'adresse de l'Ecole de Musique-CRC de Fontaine. Le directeur, après l'avoir fait remplir par le professeur de CM2 et le musicien intervenant (ou le professeur principal et le professeur d'éducation musicale), **l'adressera à l'Ecole de Musique-CRC de Fontaine**.

3. Le document n°3 Fiche d'évaluation des pratiques musicales

Ce document ne concerne que les élèves qui suivent une scolarité musicale ailleurs qu'au CRC de Fontaine. (Les élèves de l'école de musique sont évalués en interne par leurs enseignants lors des conseils de classe).

Cette fiche sera remise par les parents au directeur de l'école de musique ou du conservatoire actuel, accompagnée d'une enveloppe timbrée à l'adresse du CRC de Fontaine. Celui-ci, après avoir fait remplir par les enseignants, **l'adressera à l'Ecole de Musique-CRC de Fontaine**.

4. La lettre de motivation

Une lettre de motivation de l'élève doit être jointe au dossier de candidature, ainsi qu'une lettre de la famille confirmant le choix et la motivation de l'enfant doit également être jointe au dossier.

5. Une attestation d'assurance extra-scolaire

Cette attestation est indispensable en cas de sortie au concert.

6. Un justificatif du quotient familial

En l'absence de justificatif, le tarif maximal sera appliqué.

7. La fiche d'autorisation d'utilisation d'image

ATTENTION: TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ETRE TRAITE !

ENTRETIENS Un entretien est proposé aux familles suite au dépôt du dossier d'inscription

Cet entretien est obligatoire. Il permet de vérifier la motivation de l'enfant.

DECISION

Une commission présidée par l'Inspecteur d'Académie se réunit au mois de mai pour prononcer l'admission des élèves à partir de leur dossier. Les familles seront informées de la décision par courrier avant le 1^{er} juillet 2018.

Important : Si le collège Jules Vallès n'est pas le collège de secteur de l'élève, l'inscription dans son collège doit être maintenue dans l'attente de la décision de la Commission. Vous préviendrez ensuite l'établissement de son désistement si l'admission en classe à horaires aménagés est prononcée.

REUNION D'INFORMATION : Mardi 27 mars à 18h30 à La Source.

La présence de l'enfant accompagné de ses parents est vivement conseillée. Des représentants de la direction de l'Ecole de Musique-CRC et du collège informent les familles et répondent à leurs questions.

FICHE D'AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

La Source peut être amenée à prendre des photos ou à filmer vos enfants dans le cadre de la communication.

Or, ces photos ou films ne peuvent être publiées sans l'autorisation de l'intéressé s'il est majeur, ou de ses représentants légaux s'il est mineur.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti.

Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Ces images ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages que la communication.

L'utilisation de ces images se fera dans un but non lucratif, La Source s'engage à ne pas faire commerce des images créées. Ces images ne pourront donner lieu à une rémunération ni soutenir une idéologie politique ou religieuse.

Merci de compléter l'autorisation ci-dessous.

Responsable(s) légal(aux), soussigné(e)(s) :

.....et

De **l'élève** :

Nom :

Prénom :

- Déclarons autoriser l'établissement désigné ci-dessus à utiliser les images de notre enfant dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement.
- Déclarons refuser que notre enfant soit filmé ou photographié dans le cadre de cette activité.

Date :/...../ 2018

Signatures des parents ou tuteurs légaux :



Ecole de Musique-CRC La Source
38, avenue Lénine - BP 147
38603 Fontaine cedex
☎ 04 76 28 76 80



DOCUMENT N° 1

Collège Jules Vallès
11, rue Léon Pinel - BP 105
38602 Fontaine
☎ 04 76 26 65 46

**DEMANDE D'ADMISSION
2018-2019
CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE
COLLEGE JULES VALLES - ECOLE DE MUSIQUE-CRC FONTAINE**

Avant le mercredi 2 mai 2018 (cachet de la poste faisant foi).

Vous devrez adresser cette fiche à l'Ecole de Musique-CRC de Fontaine, accompagnée d'une photo d'identité de l'élève et d'un justificatif de quotient familial.

Nom de l'élève :	Prénom :
Date de naissance :	Sexe :
Nom et prénom des responsables légaux de l'élève :	
Responsable légal à prévenir en cas d'urgence :	
Barrer les mentions inutiles : M. et Mme (si marié) / M. ou Mme (si vie maritale) / M. A et Mme B (si séparé ou divorcé)	
Profession :	
Adresse de facturation (si différente du responsable légal 1) :	
Adresse du responsable légal 1 :	
Adresse du responsable légal 2 (si différente) :	
@ adresse électronique :@.....	
@ adresse de l'élève :@.....	
Père :	
☎ domicile :	
☎ portable :	
Mère :	
☎ domicile :	
☎ portable :	
Nombre de paiements (entourez votre choix) :	UN DEUX TROIS
Quotient familial : (justificatif CAF ou dernier relevé d'imposition).	

Ecole de Musique-CRC La Source
38, avenue Lénine - BP 147
38603 Fontaine cedex
☎ 04 76 28 76 80



DOCUMENT N° 1^{bis}

Collège Jules Vallès
11, rue Léon Pinel - BP 105
38602 Fontaine
☎ 04 76 26 65 46

Nom et adresse de l'école élémentaire fréquentée en 2017-2018 :

Classe 2017-2018: (Cocher cette case s'il s'agissait déjà d'une Classe CHAM)

Nom et adresse du collège de secteur :

(Collège que devrait normalement fréquenter l'élève et correspondant au domicile de la famille)

Pratiques musicales : Instrument demandé en CHAM :

Nombre d'années de pratique :

Pour les instrumentistes débutants, formuler obligatoirement 3 choix par ordre de préférence parmi violon, violon alto, violoncelle, contrebasse, flûte traversière, flûte à bec, clarinette, hautbois, trompette, saxophone, accordéon, guitare, guitare électrique, guitare basse, percussions, piano, piano jazz (élèves non débutants), chant.

1. 2. 3.

Nombre d'années de formation musicale (solfège) :

Eventuellement, chorale et/ou orchestre fréquentés :

Eventuellement, établissement musical fréquenté jusqu'à présent :

Motivations : Merci de nous indiquer sur papier libre, les raisons qui vous amènent à demander l'inscription de votre enfant en CHAM

Fait à :

Le :

Signature de l'élève :

Signature des parents :

**FICHE D'APTITUDE SCOLAIRE
 2018-2019
 CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE
 COLLEGE JULES VALLES - ECOLE DE MUSIQUE CRC FONTAINE**

Cette fiche sera remise par les parents au professeur des écoles de CM2 ou au professeur principal, accompagnée d'une enveloppe timbrée à l'adresse du CRC de Fontaine.

L'instituteur/le professeur après l'avoir remplie en collaboration avec l'intervenant/le professeur en éducation musicale voudra bien la transmettre au CRC de Fontaine **avant le 2 mai 2018**

Nom de l'élève : _____ **Prénom :** _____

Nom et adresse de l'établissement scolaire fréquenté en 2017-2018 :

Nom du professeur des écoles/du professeur principal :

Nom de l'intervenant/du professeur en éducation musicale :

1. APTITUDES GENERALES

	Insuffisant	Moyen	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent
Aptitudes intellectuelles (compréhension écrite, orale, logique)						
Aptitudes dans le travail (attention, effort, goût du travail, volonté de progresser)						
Rythme de travail						
Discipline, comportement						

2. EVALUATION DU TRAVAIL DE L'ANNEE

Selon vous, cet élève a-t-il suffisamment progressé dans les apprentissages fondamentaux pour qu'il soit envisagé qu'il poursuive sa scolarité dans des conditions ordinaires ?

	Non, besoin de soutien	Avec quelques difficultés	Oui, sans problème
Expression écrite			
Lecture			
Mathématiques			
Disciplines d'éveil (préciser evt.)			

Tournez SVP →

3. ATTITUDES DANS LES ACTIVITES ARTISTIQUES PROPOSEES EN CLASSE

(préciser la nature de l'activité)

4. QUALITES DOMINANTES DE L'ELEVE EN CLASSE

5. DIFFICULTES EVENTUELLES DE L'ELEVE EN CLASSE

6. ORIENTATION

(Mettre une croix)

Passage en classe de:

Redoublement

6. APPRECIATION GLOBALE ET AVIS CIRCONSTANCIE DU PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT GENERAL

Signature:

7. APPRECIATION GLOBALE ET AVIS DE L'INTERVENANT OU PROFESSEUR EN EDUCATION MUSICALE

Signature:

**NE CONCERNE PAS LES ELEVES
INSCRITS A L'ECOLE DE MUSIQUE
DE FONTAINE EN 2017-2018**

**FICHE D'APTITUDE MUSICALE
2018-2019
CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE
COLLEGE JULES VALLES - CRC FONTAINE**

Cette fiche sera remise par les parents au directeur de l'école de musique où est inscrit l'enfant (ou a défaut à son professeur privé), accompagné d'une enveloppe timbrée à l'adresse de Fontaine.

Le directeur de l'école (ou le professeur privé) après l'avoir remplie en collaboration avec les professeurs de formation musicale et d'instrument, voudra bien le transmettre à l'Ecole de Musique - CRC de Fontaine **avant le 2 mai 2018.**

(Utiliser au besoin le verso de cette fiche pour les commentaires complémentaires)

Nom de l'élève :

Prénom :

Ecole de musique fréquentée en 2017-2018:

1. Formation musicale

Nom du professeur :

Niveau de l'élève :

Nombre d'années de pratique :

Avis du professeur (motivation de l'élève pour la musique, capacité de travail, autonomie musicale...) :

2. Instrument pratiqué :

Nom du professeur :

Niveau de l'élève :

Nombre d'années de pratique :

Avis du professeur (motivation de l'élève pour la musique, capacité de travail, autonomie musicale...) :

3. Eventuellement, 2^{ème} instrument pratiqué :

Nom du professeur :

Niveau de l'élève :

Nombre d'années de pratique :

Avis du professeur (motivation de l'élève pour la musique, capacité de travail, autonomie musicale...) :

4. Autre discipline pratiquée (chorale, musique d'ensemble, danse, autre champ artistique) :

Nom du professeur :

Niveau de l'élève :

Nombre d'années de pratique :

5. Nom du directeur :

(cachet de l'établissement)

Avis du directeur :